

ACTION N° 10

Lancer le Plan de Mobilité de la CALMV

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les anciens plans de déplacements urbains (PDU) sont renommés « plans de mobilité » (PDM) par la loi LOM. La CALMV est dans l'obligation d'élaborer un PDM, qui a une portée juridique et dispose ainsi d'un caractère opposable. Le plan de mobilité fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans et, le cas échéant, est révisé. Il doit être compatible avec le PCAET et avec la planification régionale de l'intermodalité.

Le PDM détermine les principes de l'organisation de la mobilité des personnes et du transport de marchandises, la circulation et le stationnement. Il tient compte de la diversité des composantes du territoire et des besoins de la population.

Le PDM vise, entre autres à :

- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports
- Equilibrer les besoins en matière de mobilité d'un côté, et la protection de l'environnement et de la santé de l'autre côté
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Améliorer de la sécurité
- Diminuer le trafic automobile
- Favoriser les déplacements alternatifs à l'usage individuelle de la voiture,
- Organiser le stationnement

L'élaboration d'un PDM se fait généralement avec l'appui d'un bureau d'études. Des réunions et ateliers de travail avec les techniciens et élus du territoire sont indispensables.

Dans le cadre de la vision commune du PCAET entre la CALMV et la CCPSMV au sein du SCOT, cette action devra être réalisée en prenant en compte l'action n°11 « Organiser la compétence AOM de la CCPSMV ».

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CALMV	CALMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Tous les habitants et usagers du territoire	Services de l'Etat, Département, Région, collectivités voisines, transporteurs, associations d'usagers et professionnelles, CCI, associations de PMR, SCOT	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)	CALMV	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité 1.2 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces 1.3 Accompagner les usages du vélo

REFERENTS CALMV

Techniciens : Catherine BHALER	Elu(s) : Gérard DAUDET/André ROUSSET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : 0,5 ETP/an pour accompagner et animer le plan de mobilité et sa mise en œuvre Prestations externes : bureau d'études qui réalise le plan de mobilité (50 k€ HT) Autres : en fonction des actions retenues
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	En fonction des actions retenues
	Recette/Financements	Origines financement et montants : -

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Rédiger un cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'études - Consulter et retenir un bureau d'études pour l'élaboration du PDM - Elaboration du PDM
2023	- Elaboration du PDM - Mise en œuvre des premières actions retenues dans le PDM
2024	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2025	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2026	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2027	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Année de l'élaboration du plan de mobilité	
Nature et nombre d'actions retenues	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
CONSULTATION HABITANTS	Consultations habitants recommandées lors de l'élaboration d'un plan de mobilité